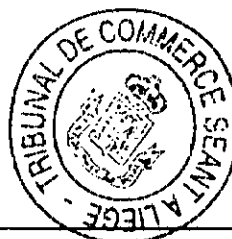


**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



09155019



23 OCT. 2009

Greffe

N° d'entreprise : 0881287857

Dénomination

(en entier) : **22U2**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4130 TILFF, rue de Limoges, 41

Objet de l'acte : **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINNAIRE - MODIFICATION DE LA
DENOMINATION - DEMISSION et NOMINATION - MODIFICATION AUX
STATUTS**

Suivant un acte passé devant le Notaire Alexandre PEËRS, à Aalst-Erembodegem, le neuf octobre décembre deux mille neuf, "Geboekt te AALST I, de negentien oktober 2009 ; twee bladen, geen verzendingen ; Boek 911 Blad 96 Vak 08 ; Ontvangen : vijftwintig euro (25.00 EUR), (getekend) De Ontvanger, J. COPPENS", il ressort que s'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Privée à Responsabilité Limitée "22U2", ayant son siège social à 4130 Tilff, rue de Limoges, 41.

Numéro d'entreprise : 0881287857.

Etait présents le seul actionnaire, propriétaire de cent parts sociales, soit le total du capital.

Le seul actionnaire, étant en même temps le seul gérant non-statutaire encore en fonction. (voire la décision de la démission ci-après).

L'assemblée étant valablement constituée, aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution : Modification de la dénomination

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société.

La société aura comme dénomination dès à présent : SG COMPANY.

Deuxième résolution : Démission d'un gérant non-statutaire

A l'unanimité, l'assemblée accepte la démission comme gérant non-statutaire, en date du premier septembre deux mille neuf, de Monsieur DAUE Pierre Raymond Lucienne Ghislain, demeurant à 7180 Senefte, Chemin de la Terre Pelée, 43.

Troisième résolution : Désignation d'un représentant permanent

L'assemblée décide dans le cadre de la Corporate Governance de désigner en tant que représentant permanent de la Société Privée à Responsabilité Limitée SG COMPANY, si elle est nommée administrateur, gérant ou membre du comité de direction, du conseil de direction ou du conseil de surveillance : Monsieur SCHOORMAN Gregory Philippe, demeurant à 4130 Tilff, rue de Limoges, 41.

Quatrième résolution : Modification des statuts

L'assemblée a décidé de modifier l'article deux (2) des statuts, comme suit :

La première phrase de l'article deux (2) est substituée par le texte suivant : « Elle est dénommée « SG COMPANY ».

Cinquième résolution : Pouvoirs pour la coordination des statuts, la publication et les arrangements administratifs.

1/ Coordination des statuts - Publication :

L'assemblée confère tous pouvoirs au notaire Alexandre PEËRS pour l'exécution de la publication dans les annexes du moniteur Belge et pour la coordination des statuts.

2/ Arrangement administratif :

L'assemblée confère tous pouvoirs, avec faculté de substitution à la S.P.R.L. JOR-DENS J., ayant son siège social à 1210 Bruxelles – Saint-Josse-ten-Noode, rue du Mén-dien, 32, N° d'Entreprise 0417478003, représentée par son gérant ou ses mandataires, aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires liées

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2009 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

à l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et auprès des Administrations de la T.V.A. et autres.
A cette fin, le mandataire a le pouvoir de signer tous actes, pièces, formulaires et documents.

POUR EXTRAIT CONFORM.

Annexés : Expédition de l'acte ; Coördination des statuts.

Alexandre PEËRS,
Notaire à Aalst-Erembodegem.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2009 - Annexes du Moniteur belge